

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 13-2026

**Demande de crédit d'investissement de CHF 375'000 à titre de participation
communale à l'agrandissement des vestiaires du FC Jorat-Mézières
Rapport de la Commission des Finances**

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, chargée d'étudier le préavis municipal n° 13-2026 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 375'000 à titre de participation communale à l'agrandissement du bâtiment des vestiaires du FC Jorat-Mézières, s'est réunie afin d'examiner la proposition de la Municipalité.

Le projet porte sur l'agrandissement des vestiaires et des douches des installations sportives "En Pré l'Etang", afin de les adapter à la fréquentation actuelle et à l'accueil des équipes féminines, des juniors et des arbitres. La buvette est expressément exclue du projet. Le coût global est estimé à CHF 1'400'000. La commune de Jorat-Mézières assume la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement de l'ensemble, encaisse les subventions et refacture ensuite une quote-part à chacune des sept communes partenaires, selon une clé fondée sur la population au 31 décembre 2025.

Avec 2'241 habitants sur un total de 8'414, la part de Servion s'élève à 26.6 %, soit CHF 372'878.54. Le crédit demandé de CHF 375'000 couvre ce montant. Les subventions annoncées (Fonds du sport, SEPS, FC Jorat-Mézières, ainsi qu'une éventuelle aide de l'ACVF pour le football féminin) devraient réduire la part de Servion d'environ Fr. 134'500.-, ce qui ramènerait la charge nette à quelque CHF 238'000. Cet investissement sera amorti sur 30 ans, soit une charge annuelle d'environ CHF 8'000 après déduction des subventions.

La Commission tient à rappeler que la Commune de Servion est copropriétaire des installations sportives "En Pré l'Etang". C'est dans ce sens que cet investissement présente un réel intérêt pour notre Commune, car il ne s'agit pas d'une simple subvention à un tiers, mais de la mise à niveau d'un équipement dont nous sommes partiellement propriétaires et qui contribue à maintenir la valeur de ce patrimoine commun. Il répond en outre à un besoin concret et participe au développement du sport dans notre région, en particulier pour les jeunes, qui y trouvent un cadre d'entraînement et de compétition adapté.

La Commission relève avec satisfaction que la Municipalité lui a confirmé qu'en cas de variation des coûts à la charge des communes, notamment si l'une ou l'autre d'entre elles devait se désengager du projet, le surcoût serait assumé par la commune de Jorat-Mézières. La participation de Servion est ainsi limitée au montant présenté et ne devrait pas réserver de mauvaise surprise à notre Commune.

Le point que la Commission souhaite toutefois relever concerne la provision pour divers et imprévus, fixée à 5 % du coût du projet. Pour une transformation et un agrandissement de bâtiment existant de cette importance, cette réserve nous paraît maigre. Les travaux sur un bâtiment existant comportent en effet souvent des aléas difficiles à anticiper. La Commission invite donc la Municipalité à suivre attentivement l'évolution des coûts et à tenir le Conseil communal informé du décompte final ainsi que du montant définitif des subventions encaissées.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances estime que la participation de la Commune de Servion à l'agrandissement des vestiaires du FC Jorat-Mézières constitue un investissement pertinent, tant pour la préservation d'un équipement dont la Commune est copropriétaire que pour le développement sportif de la jeunesse de notre région, et que son financement est supportable pour les finances communales.

En conséquence, elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 13-2026 tel que présenté et d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 375'000.

Les membres de la Commission des Finances :

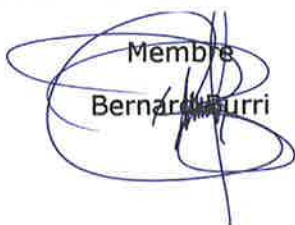
Président-rapporteur

Richard Sermier



Membre

Bernard Burri



Membre

Frédéric Maffei



Les Cullayes, le 3 octobre 2026